argonne ardennaise
Communauté de Communes

2023/238

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2023-75

Date de la convocation : 07/09/23
Membres en exercice : 24
Membres présents : 15
Membres votants : 18

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, RICHELET Jean Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Représentés : M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, M. FLEURY Vincent donne pouvoir à M. CANIVENQ Roland, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. SINGLIT Benoit, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Pierre LAURENT CHAUVET
Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » ;

Considérant la volonté de soutenir les associations sportives et les sportifs ;

Vu la délibération n°DC2023-62 du Conseil Communautaire le 10 juillet 2023 adoptant le dispositif de soutien aux sportifs de haut niveau ;

Vu la liste ministérielle des sportifs des collectifs nationaux,

Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 700€ à Merlin Ficher, sportif des collectifs nationaux, pour l'année 2023, versée dès notification, sur présentation d'un RIB.
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARGONNE ARDENNAISE

Le Président,

Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 22 SEP. 2023
et de sa publication ou notification le 22 SEP. 2023